



« Œil sous œil »

La loi du talion

L'un des arguments massifs contre la Torah (et donc contre le judaïsme) est la référence à la loi du talion, inaugurée par « œil pour œil ».

Or pour la tradition juive, c'est un contre sens de traduire ainsi, car la vengeance ne peut constituer un acte de justice. La justice consiste à dédommager le blessé, en évaluant la totalité des préjudices.

La vengeance ne peut faire office de justice. En quoi le préjudice du blessé est-il réparé, si l'on rend le même préjudice à celui qui l'a causé ? C'est pour sortir du cycle de la violence, que la Torah introduit l'argent comme moyen de réintroduire de la pacification. Chalem = « payer » pour faire le chalom, la « paix ».

שמות פרק כא

(כג) ואם אסון יהיה ונתתה נפש תחת נפש:
 (כד) עין תחת עין שן תחת שן יד תחת יד רגל תחת רגל:
 (כה) כויה תחת כויה פצע תחת פצע חבורה תחת חבורה:

רמב"ם

שנ' (שמות כ"א כ"ד, ויקרא כד כ) עין תחת עין, מפי השמועה למדו שזה שנאמר תחת לשלם ממון הוא.

Exode chapitre XXI

23- Mais si un malheur s'ensuit, tu feras payer corps pour corps;
 24- oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied;
 25- brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, contusion pour contusion.

Maimonide

Il est dit « œil sous œil » (Exode XXI, 24 et Lévitique XXIV, 20) : par tradition orale nous apprenons que « sous » signifie : payer en argent.

Note

Le Gaon de Vilna, le grand maître du XVIIIe siècle, lisait la formule « œil sous œil » au premier degré. « Lis les lettres qui sont « sous » celles du mot *ain* (œil). Sous la lettre *ain* il y a *pé* ; sous le *youd*, il y a *kaf* ; sous *noun*, il y a *samekh*. En associant les trois lettres qui sont sous *ain* (œil) tu trouves *kessef* « argent ».